

# **E 4974**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 décembre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 décembre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Budget général de l'Union européenne. Section VI. Comité économique et social européen. Virement de crédits N° CESE-Dec2/2009 (Article 24 du Règlement Financier). Exposé des motifs.

COMBUD 359/09



BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE  
SECTION VI - COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

**VIREMENT DE CRÉDITS N° CESE-Dec2/2009**

(Article 24 du Règlement Financier)

**EXPOSE DES MOTIFS**

1. **Introduction**

Le présent virement a pour objectif le renforcement du poste budgétaire: "Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels".

2. **Virements**

**Remplacement de PC**

Virement de €12.200 du poste 230 (Papeterie, matériel de bureau et consommables divers), de €28.000 du poste 236 (Affranchissement de correspondance et frais de port) et de € 10.000 du poste 238 (Autres dépenses de fonctionnement administratif) vers le poste 2100 (Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels).

3. **Justifications**

Au Comité Economique et Social Européen (CESE) et au Comité des Régions (CdR), le cycle de base du remplacement de PC est de 4 ans. Les PC sont remplacés à raison de 25% par an. De cette manière, l'investissement est réparti sur plusieurs exercices budgétaires. Cette méthode a des avantages financiers, opérationnels et stratégiques importants:

D'un point de vue **financier**, cette politique établit un bon équilibre entre coûts d'investissement et frais de maintenance. La périodicité de remplacement des PC recommandée dans les organisations varie entre 3 et 5 ans. De nombreuses études montrent que ce taux de remplacement minimise le coût total de détention. Lorsqu'un PC est remplacé tôt dans le cycle, les coûts d'investissement directs sont plus élevés, mais les coûts indirects de maintenance et de support sont moins élevés. D'un autre côté, lorsqu'un PC est remplacé tard dans le cycle, les coûts d'investissement directs sont moins élevés, mais les coûts indirects de maintenance et de support sont plus élevés. A titre d'exemple concret, imaginons le cas d'un PC acheté il y a 4 ans pour €1.000. Le prix pour une 5ème année de maintenance sera traditionnellement établi à 15%

.../...

du prix d'achat originel, soit € 150. Par ailleurs, un nouveau PC coûterait € 600. En conséquence, la 5ème année de maintenance coûterait quelque 25% du prix d'achat d'un nouveau PC (soit l'équivalent de l'amortissement annuel du nouveau PC s'il est conservé à son tour pendant 4 ans). En outre, l'achat de PC fait partie d'un programme multi-annuel de remplacement de l'équipement IT. Le programme de remplacement de l'équipement couvre tous les investissements pour une période de 10 ans. Si certains aspects du plan évolueront en fonction des politiques et des avancées technologiques<sup>1</sup>, la perspective en ce qui concerne les PC est fort stable (et est indépendante des choix à opérer en matière de logiciels à source ouverte ou l'"informatique dans les nuages").

D'un point de vue **opérationnel**, cette politique offre aux utilisateurs une plateforme appropriée et ergonomique pour utiliser les applications logicielles et les outils de bureau les plus récents. La durée de service d'un PC est considérée comme étant de 4 ans. Dans le cas des Comités, nous constatons un grand nombre de pannes durant la 5ème année de fonctionnement – souvent des pannes de disque dur (et beaucoup de PC fonctionnant mal à cause de disques dégradés). De plus, après 4 ans les PC ne sont souvent plus assez puissants pour utiliser les plus récents logiciels dont ont besoin les utilisateurs. Aucun effort pour optimiser la configuration ou introduire de nouveaux concepts tels que la virtualisation des applications n'a réussi à compenser cela. Le nombre croissant d'applications de dictionnaires utilisées par les services de traduction ou le logiciel de gestion du contenu utilisé pour mettre à jour les sites internet des Comités et les plateformes de communication sont des exemples concrets. Une approche qui pourrait être envisagée serait une période de remplacement à deux vitesses, avec certains utilisateurs bénéficiant d'un nouveau PC tous les 4 ans, et d'autres devant attendre 5 ans pour un nouveau PC. Cependant, il n'y a pas d'évidence d'un groupe de PC qui pourrait être décrit comme étant d'utilisation légère (contrairement à d'autres équipements IT tels que les imprimantes personnelles).

A titre d'exemple, des statistiques récemment collectées à la demande du groupe des Questeurs du CESE ont montré une croissance continue de l'utilisation de PC installés à l'usage des membres. Aux jours de pointe, il y a plus de 220 accès. En outre, à la demande des membres, un certain nombre d'applications logicielles ont été ajoutées à la configuration standard des PC. Tout ceci doit être considéré dans le contexte d'une transition complète de l'expédition de documents de travail au format papier aux membres du CESE à un système entièrement électronique basé sur le courrier électronique et le portail du site internet.

D'un point de vue **stratégique**, cette politique est en cohérence avec le rôle de l'IT au sein des Comités, qui est de fournir des outils pour soutenir les activités politiques. Tous les projets et politiques IT devraient être alignés sur les objectifs de l'organisation et de la contribution que son service IT est sensé apporter. Cette analyse a pu aussi être appliquée à la politique de remplacement des PC. Un rythme de remplacement de 3 ans pourrait être envisagé pour des organisations ayant une stratégie agressive (entre autres pour des secteurs de marché très concurrentiels tels que l'assurance ou l'IT !), tandis que 5 ans serait plus approprié pour des organisations ayant une stratégie défensive (par exemple dans des environnements industriels ou certains types de service public). En fait, la stratégie IT des Comités est quelque part au

---

<sup>1</sup>

milieu – essentiellement un rôle de support technologique fournissant aux Comités les outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs politiques. Un rythme de remplacement de 4 ans est bien cohérent avec cette stratégie.

Pour plus d'information sur le parc installé, les spécifications techniques et d'approvisionnement des PC, se référer à l'annexe 1. Pour plus d'information sur la planification à long terme pour le remplacement d'équipement IT, se référer à l'annexe 2.

Pour toutes ces raisons, la politique de remplacement des PC des deux Comités se base sur l'achat d'un quart du nombre total de PC chaque année. Cependant, du fait de contraintes budgétaires, il n'y avait pas de marge pour inclure un tel remplacement lorsque les estimations pour le budget 2009 ont été établies. Vu la disponibilité budgétaire sur les autres lignes budgétaires indiquées, un virement limité (€350.000 pour les deux Comités ensemble) auquel le CdR contribue à hauteur de €299.800, pour les raisons mentionnées au point 5.2, permettrait le remplacement des PC conformément à la politique de remplacement. Ceci est particulièrement important, parce que – comparativement au budget 2009 – le budget 2010 pour le poste 2100 a été réduit en première lecture.

#### **4. Disponibilité des crédits**

##### **4.1 Article 230 (Papeterie, matériel de bureau et consommables divers)**

La décision de nommer une personne par unité en charge de coordonner les commandes de fournitures de bureau a permis une utilisation plus efficace des fournitures ce qui a entraîné des économies. De même, une production moindre dans l'imprimerie et une évolution favorable du prix du papier a mené à un excédent.

##### **4.2 Article 236 (Affranchissement de correspondance et frais de port)**

L'excédent s'explique par l'arrêt de l'envoi de documents par courrier express et par les coûts plus bas qu'estimés de deux nouveaux contrats.

##### **4.3 Article 214 (Autres dépenses de fonctionnement administratif)**

Un moins grand nombre de déménagements qu'estimé a entraîné un excédent.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE  
SECTION VI - COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

<p><b>Virement de crédits N° Dec2/2009</b> <b>Exercice 2009</b> <b>dépense non-obligatoire</b></p>
--

**Virement Dec2**  
**A l'intérieur du titre II**  
**Du chapitre 23 au chapitre 21**

			EURO	
			DÉBIT	CRÉDIT
De l'article	230	Papeterie, matériel de bureau et consommables divers	12.200	
De l'article	236	Affranchissement de correspondance et frais de port	28.000	
De l'article	238	Autres dépenses de fonctionnement administratif	10.000	
	Au poste 2100	Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels		50.200

**Renseignements concernant les lignes budgétaires**  
**Situation des crédits le 19/11/2009**

Chapitre Article Poste	Crédits initiaux +/- virements	Engagements contractés	Paiements	Crédits disponibles pour engagements	Virements	Crédits disponibles après virements
<b><u>Donneurs</u></b>						
<b>230</b>	273.137	256.178	172.368	16.959	- 12.200	4.759
<b>236</b>	315.000	114.234	55.603	200.766	- 28.000	172.766
<b>238</b>	132.448	104.673	68.804	27.775	- 10.000	17.775
<b><u>Receveurs</u></b>						
<b>2100</b>	1 258.802	1 052.304	886.692	206.498	+ 50.200	256.698

---